

**AR Prefecture**

016-200050094-20211013-DEL2021131006-DE  
Reçu le 18/10/2021  
Publié le 18/10/2021

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS  
SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2021**

Séance n°6 du 13/10/2021

Délibération n°2021131006

Objet : délibération portant mise à jour du tableau des emplois suite à l'avancement de grade.

40 délégués  
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 26  
Nombre d'excusés : 12  
Nombre d'absents : 2

Le treize octobre deux mille vingt-et-un à dix-huit heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme, le sept octobre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian CROIZARD

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE**

**Etaient présents** : M. Christian CROIZARD – M. Laurent DANÈDE – M. Franck BONNET – Mme Anne-Marie BERNARD - Mme Brigitte FOURÉ – Mme Frédérique MANDIN – Mme Nathalie GUILLAUMIN-PRADIGNAC – M. Laurent VIDAL – M. Jean-Louis ZULIAN – Mme Anne TEILLET – Mme Nadine ROCHE – Mme Agnès BAUDRILLART – Mme Marie-Bernard Dominique.

**Etaient excusés** : M. Jean-Marc DE LUSTRAC – M. Renaud COMBAUD – M. Jean RAINETEAU – Mme Véronique LAMAZIÈRE – M. Jean-Luc TESSIER.

**Etaient absents** : M. Jean-Marie PANTIER – M. Jean-Guy GUYON.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE**

**Etaient présents** : M. Pascal JOURDAN – Mme Amélie VIOLET – M. José DUPUIS – M. Xavier MATHIEU – M. Fabrice GEOFFROY – Mme Carole MOREAU – M. Hubert THOMAS – M. Guy STYNS – M. Jean-François JOBIT – M. Patrick BARONI - Mme Christine CREMOUX – Mme Isabelle AURICOSTE-TONKA – M. Cyril POINSET.

**Etaient excusés** : M. Jean-Claude THOMAS – Mme Louisa ASHBOLT – M. Paul FORT – Mme Huguette VIEYRES-TEILLET – Mme Séverine GUILLONNEAU – M. Claudy SEGUIANAR – M. Pascal BŒUF.

**DÉLIBÉRATION PORTANT MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE A L'AVANCEMENT DE GRADE :**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour tenir compte de la l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Président propose au Comité syndical de :

- Créer un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe pour assurer les missions de : gestion budgétaire et administrative du PETR ; gestion administrative du personnel ; gestionnaire Leader : assurer le suivi administratif et comptable du Leader.

## AR Prefecture

016-200050094-20211013-DEL2021131006-DE  
 Reçu le 18/10/2021  
 Publié le 18/10/2021

- D'adopter les modifications du tableau des emplois suivant :

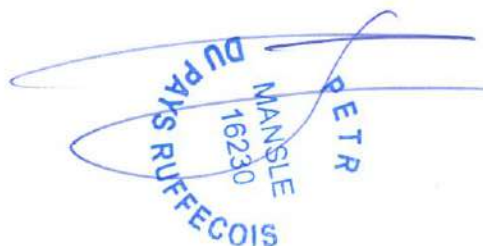
CADRE D'EMPLOIS	CATEGORIE	POSTES	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE :</b>				
ATTACHE TERRITORIAL	A	Direction (DGS)	7	35 h
		Adjointe à la direction (DGAS)		
		Chargé de mission leader		
		Chargé de mission sport santé		
		Chargé de mission ScoT		
		Chargé de mission TEPOS		
		Chargé de mission projet de territoire candidature LEADER/FEDER 05 5		
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	Comptabilité, gestion Leader, secrétariat	1	35 h
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	Gestionnaire budgétaire et administrative et gestionnaire Leader	2	35 h
		Chargé de mission communication, régisseur de la taxe de séjour, secrétariat et agent d'accueil		
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	Chargé de mission communication, aide éco	1	35 h
<b>FILIERE TECHNIQUE :</b>				
INGENIEUR TERRITORIAL	A	Chargé de mission Urbanisme, PCAET,	1	35 h
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ère Classe	B	Technicien environnement	1	35 h
TECHNICIEN PRINCIPAL 2ème Classe	B	Technicien environnement	1	35 h
TECHNICIEN	B	Technicien environnement	1	35 h
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	Agent d'entretien	1	3h
<b>TOTAL</b>			<b>16</b>	

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021
- **DÉCIDE** d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter de la prise de décision du comité syndical du 13 octobre 2021
- **PRÉCISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents à cet avancement de grade.

**Certifié exécutoire la présente délibération**  
**Le Président,**

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.